RIEN JENDE RIEN A VUE DECLARER



AFORMAT CARRÉ - DECOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

- C.

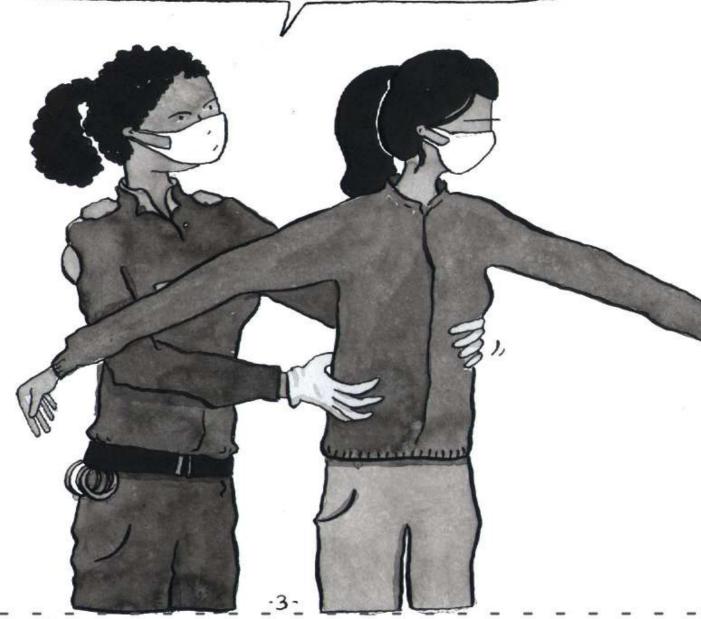




AFORMAT CARRÉ - DECOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.



LEVEZ LES BRAS! VIDEZ VOS POCHES! ENLEVEZ VOTRE SOUTIEN GORGE, VOS LACETS DE SWEAT, VOS BIJOUX ET VOS PIERCINGS, VOS LUNETTES...ETC...



AFORMAT CARRÉ - DECOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.



ALAE



JE ME PRÉSENTE : MAÎTRE BAVEUSE, VOTRE AVOCATE* COMMIS D'OFFICE DURANT CETTE GAY, RACONTEZ MOI TOUT ...

> ici, je ne sais pas ce qu'elle va dire pour moi...

... JE N'AI RIEN À DÉCLARER SUR LES FAITS

?... POURQUOI PRENDRE UNE AVOCATE ALORS ?!? JE NE POURRAIS PAS VOUS AIDER SI VOUS NE DITES RIEN!

Si! POUR M'ASSISTER DURANT LES AUDITIONS ET FAIRE UN LIEN AUEC L'EXTERIEUR. 0

MES AMI-E-S VONT SUREMENT VOUS CONTACTER POUR VOUS DONNER MES GARANTIES DE REPRÉSENTATION.





AFORMAT CARRÉ - DECOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.



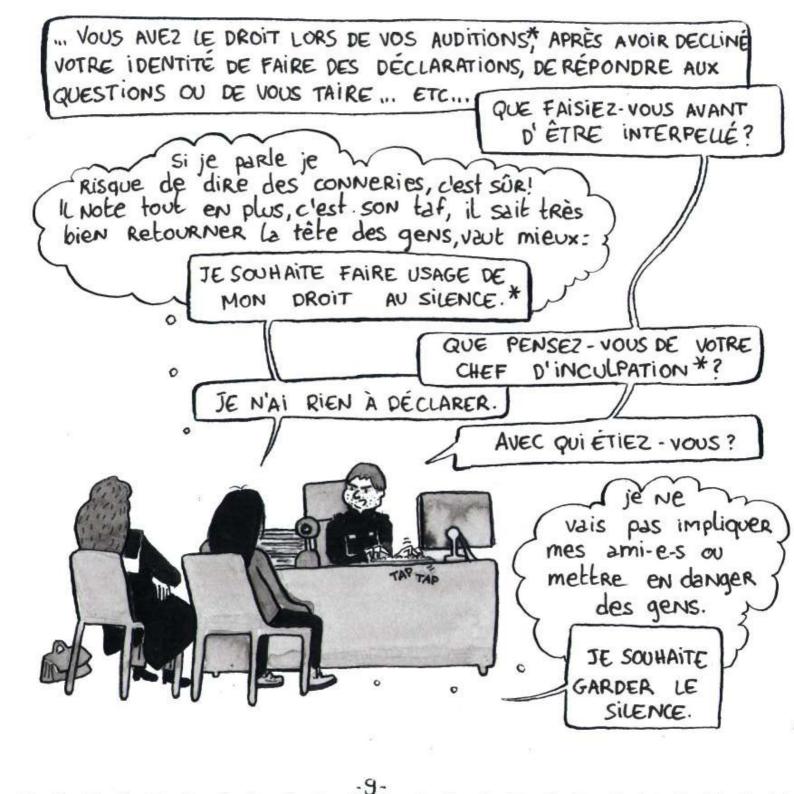
C'EST PAS MALIN ÇA, MAIS JE COMPRENDS, C'EST POUR RAISONS POLITIQUES C'EST ÇA?



Bon il me
faik quoi là? il
est gentil, il veut
juste parler

ET BEN ...

mieux pas, ilessage de recolter des infos hors des auditions





PENDANT CE TEMPS LES PROCHES DE TAISSA ESSAVENT DE RÉCOLTER DES INFOS AU TRIBUNAL, À L'ORDRE DES AVOCATS.





Ca fait plus de 301

Le procureur* 2 renouvelé ma GAV de 24h.

ils ont essayé de me faire voir une enquêtrice sociale*, je n'ai rien déclaré... retapée une audition avec l'o.p.j.* J'ai eu le droit de redemander un avocat et un médecin.

> J'ai dit à l'avocate de signaler que j'avais pas eu mes médocs, j'ai trop mal...



-13-

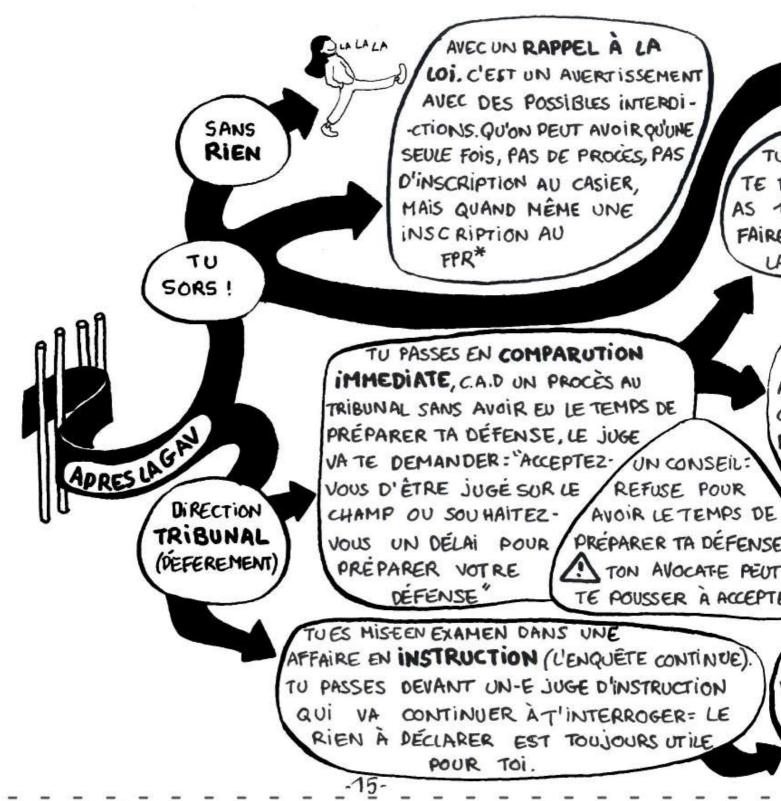
AFORMAT CARRÉ - DECOUPER EN SUIVANT LES POINTILLÉS.

Le flic "gentil" arrête pas de me parler...

Mais maintenant en mode coups de pression en disant que je vais aller en prison si je ne dédare rien. c'est faux car c'est pas un délit, c'est un droit!

Mais je sais que ça change Rien de parler aux Keufs... ou de donner son ADN, même si ils arrêtent as de me le dire...





FAIRE JUGER, TU
TO JOURS POUR
E APPEL DE
TO DÉCISION.

TU AS REFUSÉ,

C'EST LE MOMENT DE

"DÉBATTRE" DE TON SORT EN

ATTENDANT TON PROCÈS.

C'EST LÀ QUE LES GARANTIES

DE REPRÉSENTATION

PROUVENT OU NON SELON

LE TRIBUNAL SI TU TE

PRÉSENTERAS À

TON PROCES

SOIT LE-LA JUGE
D'INSTRUCTION, SOIT
UN-E JUGE DES LIBERTEES ET
DE LA DÉTENTION VA DÉCIDER
DE TON SORS EN ÉVALUANT
TES GARANTIES DE
REPRÉSENTATION

PARAÎTRE LIBRE À UN PROCÈS

ULTÉRIEUR (OU UNE MÉDIATION, UNE

COMPOSITION PÉNALE OU UNE

COMPARUTION SUR RECONNAISSANCE

PRÉALABLE DE CULPABILITÉ)

CONVOQUE - À PARAÎTRE

À UN PROCES ULTERIEUR MAIS

EN ATTENDANT TU AS UN

CONTRÔLE JUDICIAIRE AUEC DES

RESTRICTIONS ET DES OBLIGATIONS

(ex: POINTAGE AU COMICO,

INTERDICTION DE MANIFS,

ETC ...)

PROVISOIRE (PRISON) EN ATTENDANT TON PROCÈS. TU PEUX FAIRE APPEL DE CETTE DÉCISION DANS UN DÉLAI DE 24h (POUR UN RENVOI DE COMPARUTION IMMEDIATE).



GARDE À VUE: C'EST UNE MESURE DE PRIVATION DE LIBERTÉ POUR PERMETTRE AUX FLICS DE T'INTERROGER ET DE CONSTRUIRE UN DOSSIER À CHARGE CONTRE TOI. ELLE PEUT DURER JUSQU'A 24H, RENOUVELABLE UNE FOIS (=48H) À PARTIR DE 16 ANS. SI TU AS -18 ANS, L'OPJ* DOIT INFORMER TES PARENTS OU REPRÉSENTAUX LEGAL. -13 ANS PAS PLUS DE 12H RENOUVELABLE 1 FOIS. LES FLICS DOIVENT TE NOTIFIER LE DEBUT DE TA GAV ET L'INFRACTION SOUPÇONNÉE D'ÊTRE COMMISE AU MOMENT DE TON INTERPELLATION.

VERIFICATION D'IDENTITÉ: LES CONDÉS TEMMÉNENT AU POSTE, ROUR UNE DURÉE MAX DE 4H, POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ PAR TOUS LES MOYENS (PERMIS, FCB, COMPTE BANCAIRE, EMPREINTES...). CE N'EST PAS UNE GAV, MAIS ÇA RESTE DANS LE TAJ (TRAITEMENT D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES).

PAGE 2: PETIT ÉTAT CIVIL: C'EST LA 10 CHOSE QUE LA POLICETE DEMANDE AU POSTE. SEUL LE NOM, PRENOM, LIEU ET DATE DE NAISSANCE, ET L'ADRESSE (LES FLICS VONT SÛREMENT PERQUISITIONNER* À L'ADRESSE QUE TU DONNES) SONT OBLIGATOIRES, C'EST CE QU'ON APPELLE LE PETIT ÉTAT CIVIL. CERTAINES PERSONNES CHOISISSENT DE NE PAS DÉCLINER LEUR IDENTITÉ OU DE DONNER UNE IDENTITÉ IMAGINAIRE (À NE PAS FAIRE UNE USURPATION D'IDENTITÉ QUI EST UN DELIT TRÈS VÉNER, L'IDENTITÉ IMAGINAIRE PEUT ÊTRE UN DELIT AUSSI), ELLES SONT ALORS NOMMÉES X.

COMMIS D'OFFICE : AVOCAT QUI VA TE DÉFENDRE SI TU N'A PAS DESIGNÉ UN AVOCAT PAR TOI MÊME.

PERQUISITION: L'ORSQUE TU DONNES TON ADRESSE, LA POLICE PEUT FAIRE PERQUIZ CHEZ TOI. ET RECOLTER BEAUCOUP D'ÉLÉMENTS POUVANT *OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE.

- 17-

A FORMAT CARRÉ - DECOUPER EN STIVANT LES POINTILLÉS

T'INCRIMINER D'AVANTAGE. A À CE QUE TU LAISSES TRAINER. PENDANT LA PERQUIZ SI TU ES PRÉSENT.E, NE DÉCLARE RIEN.

PAGES - LA-LE MÉDEON : L'EXAMEN MEDICAL PERMET D'ATTESTER L'ETAT DANS LEQUEL TU ARRIVES AU POSTE, ÇA PEUT SERVIR POUR TON PROCÈS. ELLE - IL PEUT TE PRESCRIRE DES MEDOCS, MAIS PAS SUR D'Y AVOIR ACCÈS APRÈS.

PAGE 6 - L'AVOCAT-E = L'AVOCAT-E (SURTOUT COMMIS D'OFFICE) N'EST PAS FORCEMENT EN ACCORD AVEC TA FAÇON DE RÉAGIR FACE À LA POLICE, IL FAUT DES FOIS LUI RÉSISTER. C'EST AVEC L'AVOCAT-E QUE TU PEUX NÉGOCIER QU'IEL CONTACTE L'EXTERIEUR (DEFENSE COLLECTIVE, PROCHES, LEGAL TEAM...)

PAGE 7 - ADN, EMPREINTES ET PHOTO: UN CONSEIL, NE DONNE PAS TA SIGNALÉTIQUE (EMPREINTES ET PHOTO) ET TON ADN, MÊMESI C'EST PASSIBLE D'UNE PEINE (TU PEUX ÊTRE RELAXÉ-E). CES DONNÉES POURRAIENT PERMETTRE DE T'IDENTIFIER PENDANT 25 ANS VOIR 40 ANS SI TU ES CONDAMNÉ-E. DONNER TON ADN ÉTEND AUSSI LE FICHAGE À TA FAMILLE. MÊME SI C'EST UN DÉLIT DE REFUSER, LA POUCE NE PEUT TE FORCER. ET ATTENTION LES FLICS PEUVENT TE PRENDRE EN PHOTO QUAND TU T'Y ATTENDS PAS!

PAGE 8 - LE "OFF (INTERROGATOIRE HORS AUDITIONS) = ALLENTION TOUTES LES PERSONNES QUE TU CROISES AU COMMISSARIAT PEUVENT TENTER DE TE SOUTIRER DES INFOS, DANS LES COULDIRS COMME AUX AUDITIONS : "RIEN A DECLARER". NE FAIS CONFIANCE À PERSONNE!

PAGE 9 - LE RIEN A DECLARER (RAD) : LA GAY SERT JUSTE À TE SOUTIRER LE PLUS D'INFOS POSSIBLES, LES FLICS N'ONT PAS GRAND CHOSE SI TU NE LEUR DIT RIEN. ET GARDER LE SICENCE EST UN DROIT! QUOI QUE TU DISES, LES FLICS PEUVENT REBONDIR SUR UN DÉTAIL OU INTERPRETER TES PAROLES POUR TE FAIRE DIRE CE QU'ILS VEULENT ENTENDRE, MÊME SI TU PENSES ÊTRE INNOCENT. E. LE FAIS DE REPONDRE AUX QUESTIONS NETE FAIS PAS SORTIR DE GAY PLUS VITE, AU CONTRAIRE, TU PEUX RESTER PLUS LONGTEMPS CAR LES CONDÉS SAVENT QU'ILS PEUVENT TE SOUTIRER PLUS D'INFOS. CE N'EST PAS EN GAV QUE TU POURRAS DIRE TA VERSION ET AVOIR LA PLACE POUR TE DEFENDRE. MIEUX VAUT ATTENDRE D'AVOIR ACCÈS A BON DOSSIER D'ACCU--SATION ET VOIR RÉELLEMENT CE QUE LES FLICS ONT CONTRE TOI. LES CHEFS D'INCULPATIONS : LE/LES ACCUSATIONS QU'ON TE PORTE ILS PENVENT EVOLUER DURANT TA GAV LES AUDITIONS: TO PEUX EN AVOIR PLUSIEURS DURANT TA GAV. LES FLICS TE POSENT DES QUESTIONS, TE MONTRENT DES PHOTOS (RAD MÊME SI TU TE RECONNAIS!), ILS NOTENT TES REACTIONS, TE FOUTENT TOUT EST NOTÉ DANS DES COUPS DE PRESSIONS, ETC,... UN PROCES VERBAL. TON AVOCAT-E EST PRESENTE. SI TU NE DÉCLARES RIEN, CES MAUVAIS MOMENTS SERONT PLUS COURTS. REFUSER DE SIGNER : NOMBREUX DOCUMENTS TE SONT PRÉSENTÉS DURANT LA GAU, LES PROCÈS VERBAUX (PV) LIÉS AUX DIFFERENTES ÉTAPES DE LA GAV (AUDITIONS, FOULLES, SORTIE ...). SIGNER UN PV C'EST RECONNAÎTRE CE QUI Y EST INSCRIT. SI TO NE SIGNE PAS, IL EST PLUS FACILE PAR LA SUITE DE NIER CE QUI Y EST NOTÉ. SI TU NE SIGNE PAS LE PV DESORTIE, TU SORS

QUAND HÊME. LES FLICS VONT ALORS ECRIRE "REFUSE DE SIGNER".

PAGE 11-LES GARANTIES DE REPRESENTATIONS: CE SONT LES PAPIERS QUI PROUVENT TON IDENTITÉ, TON ADRESSE, TON ACTIVITÉ.... CA PEUT ÊTRE TA CARTE D'IDENTITÉ, TITRE DE JEIOUR, UNE QUITTANCE DE LOVER, UNE ATTESTATION DE DOMICILIATION, UNE PROMESSE D'EMB-AUCHE, UNE FICHE DE PAVE, UNE FACTURE D'ELEC, UNE ATTEST-ATION RSA/PÔLE EMPLOI/GARANTIE JEUNE, UN CERTIFICAT D'ETUDE.... LES GARANTIES SONT TRÈS IMPORTANTES POUR L'AVOCAT-E, POUR EUITER D'ALLER EN DÉTENTION PROUISOIRE ET PROUVER QUE TUTE PRESENTERAS À TON PROCÈS ULTERIEUR, À DONNER AU HOMENT DU PASSAGE DEVANT LE-LA JUGE.

PAGE 13- L'ENQUETRICE · TEUR SOCIALE: IL EUE EST LA POUR RECOUTER DES DÉTAILS CROUSTILLANTS SUR TON PROFIL SOCIAL (TA VIE, TON PASSÉ, TES RELATIONS...). UN CONSEIL, NE DECLARE RIEN CAR CES INFOS SERONT DITES AU PROCÈS POUR T'ETABLIR UN PROFIL SOCIAL, ET SERONT UTILISÉES CONTRE TOI (IL ELLE VA TE DIRE L'INVERSE).

LE PROCUREUR: C'EST LE MAGISTRAT QUI REPRÉSENTE L'ÉTAT, EN GENERAL IL-EUE EST CONTRE TOI.

PAGE 15 - FPR : FICHIER DES PERSONNES RECHERCHÉES. DANS LE CADRE D'UN RAPPEL A LA LOI C'EST QUAND IL Y A UNE INTERDICTION RE PARAÎTRE DANS UNEVILLE.

À RETROUVER SUR INFOKIOSQUES, NET.

MANUEL BD DE CONSEILS EN G.A.V

△FORMAT CARRÉ - PECOUPER EN SUIVANT LES POINTILLES

